

COMMENTAIRES ET EVOLUTIONS DES INDICES CNR TRV

FÉVRIER 2025	1 mois	3 mois	12 mois	Moyenne sur 12 mois *
INDICE SYNTHETIQUE TRV scolaire (hors gazole)	+ 1,2 % (+ 1,4 %)	+ 2,6 % (+ 2,4 %)	+ 1,9 % (+ 3,2 %)	+ 2,8 % (+ 4,5 %)
GAZOLE PROFESSIONNEL TRV	- 0,7 %	+ 4,4 %	- 7,2 %	- 7,0 %
L'indice diminue de -0,7% en février 2025. Son évolution moyenne annuelle en baisse (-7%) a une incidence sur les variations annuelles de l'indice synthétique. La TICPE applicable au gazole professionnel TRV est intégrée à l'indice. Retrouvez les informations concernant la fiscalité du gazole TRV pour 2025 sur www.cnr.fr : Fiscalité gazole 2025 .				
MAINTENANCE TRV scolaire	+ 1,2 %	+ 1,4 %	+ 2,8 %	+ 4,3 %
L'indice augmente de +1,2% en février 2025 en raison des variations des composantes entretien-réparations (+1,5%) et pneumatiques (+0,6%). L'AdBlue, retenu aussi dans ce poste, progresse de +1,8% ce mois-ci. L'indice enregistre une inflation importante depuis un an : +4,3% en moyenne annuelle (+5,2% pour la composante entretien-réparations et +0,6% pour les pneumatiques).				
MATÉRIEL TRV scolaire	- 0,2 %	+ 2,5 %	+ 2,6 %	+ 2,0 %
L'indice diminue de -0,2% en février 2025 en raison des variations des taux d'intérêt retenus dans les calculs. Certaines composantes de l'indice sont recalées uniquement en janvier sur la base des résultats des dispositifs d'observation et des enquêtes annuelles du CNR. Parmi celles-ci : les prix de véhicules sont stables et la composante assurance progresse de +7,7% cette année. Les calculs de coût de détention tiennent compte du taux de renouvellement des parcs (8% cette année). Depuis un an, l'indice progresse de +2% en moyenne annuelle.				
CONDUCTEUR TRV scolaire	+ 3,4 %	+ 4,2 %	+ 4,0 %	+ 6,6 %
L'indice augmente de +3,4% en février 2025. Les minima conventionnels de rémunération, servant de référence pour évaluer les variations de la composante salariale de l'indice, augmentent de +2% à compter du 1er février 2025 (accord social du 23 janvier 2025 signé par la totalité des organisations professionnelles représentatives). La réduction générale de cotisations patronales (allègements de charges "Fillon") diminue mécaniquement avec cette revalorisation salariale (effet inflationniste sur le poste). L'indice intègre de manière secondaire les conséquences de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 sur la réduction générale de cotisations patronales en cas de versement de primes de partage de la valeur. D'autres effets sont d'application ultérieure. Depuis un an, l'indice progresse de +6,6% en moyenne annuelle.				
COÛTS DE STRUCTURE TRV scolaire	0,0 %	+ 0,3 %	+ 2,7 %	+ 2,9 %
Indice inchangé en février 2025. L'inflation atteint +2,9% en moyenne annuelle depuis un an. L'indice représente les évolutions des coûts indirects ou charges de structure des entreprises.				

* moyenne (mars 2024 inclus à février 2025 inclus) / moyenne (mars 2023 inclus à février 2024 inclus).